

#### Récépissé de dépôt d'un formulaire de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé un formulaire de demande d'examen au cas par cas de la nécessité de réaliser une étude d'impact de votre projet.

Le délai d'instruction de votre dossier est de TRENTE CINQ JOURS. Ce délai court à compter de la complétude de votre dossier, soit QUINZE JOURS à compter de la réception du formulaire, SAUF SI l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement vous demande dans ce délai de :

- de remplir la ou les cases du formulaire qui ne l'auraient pas été;
- de transmettre la ou les annexes obligatoires manquantes.

A l'expiration du délai de TRENTE CINQ JOURS courant à compter de la complétude du formulaire, l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement doit rendre une décision vous informant de la nécessité ou non de réaliser une étude d'impact.

Si aucune décision n'était rendue à l'issue de ce délai, cette absence de réponse vaudrait obligation pour vous de réaliser une étude d'impact.

Cette décision, ou une mention de l'absence de décision, est mise en ligne sur son site internet.

Elle figure dans le dossier d'enquête publique ou de procédure de mise à disposition du public.

en matière d'environnement)

(à remplir par l'autorité administrative de l'Etat compétente Cachet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement :

Le projet ayant fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas nº. 2012-08 a été déposé auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement le 09/08/2012

#### Délais et voies de recours

La décision d'examen au cas par cas peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

En cas de décision implicite valant obligation de réaliser une étude d'impact, le destinataire de la décision doit, à peine d'irrecevabilité du recours contentieux, former un recours administratif préalable auprès de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement qui a pris la décision.



### Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



de l'environnement

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre reserve a Laaministration							
Date de réception :	Dossier complet le : N° d'enregistrement :						
1. Intitulé du projet							
1. Inmole du projes							
Lotissement AFUL du Cros							
Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire							
2.1 Personne physique							
Nom Prénom							
2.2 Personne morale							
Dénomination ou raison sociale	Association Foncière Urbaine Libre du Cros						
Nom, prénom et qualité de la perso morale	onne habilitée à représenter la personne M. Florent MASSONNEAU						
RCS / SIRET	I _ II _  Forme juridique						
Joigne	ez à votre demande le document CERFA n° 14734*01						
3. Rubrique(s) applicable(s) du ta	bleau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et						
	dimensionnement correspondant du projet						
N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique						
6° d)	Création d'une voie d'une longueur de 260 m environ						
51°	Défrichement sur une superficie de 9000 m² environ						
	benienene sur une supernete de 5000 m² environ						
	4. Caractéristiques générales du projet						
	ormulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1						
4.1 Nature du projet							
Création d'un lotissement à usage d'habitation ou d'activités libérales, avec création d'une voirie interne et de réseaux souterrains.							
4.2 Objectifs du projet							
Desservir et viabiliser les 18 lots à batir.							
Design in the regulation less to local a battle							
4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation							
Travaux prévus pour une durée de cinq mois. Terrassements de la chaussée et des tranchées pour réseaux, mise en place des réseaux, finition des chaussées et mise en circulation.							
4.3.2 dans sa phase d'exploitation							

Trafic riverain pour desservir les 18 lots bâtis.						
4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis?  La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).						
Autorisation de défrichement. Permis d'aménager.						
4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli						
Décision d'obligation ou de dispense d'étude d'impact.						
	ojet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées					
Grande	urs caractéristiques Valeur					
	Superficie globale du lotissement : 13250 m'					
	Longueur de voirie /largeur: 115 ml sur 11 m d'emprise 145 ml sur 7m d'emprise					
Su	rface de plancher maximum de constructions : 3443 m'					
4.6 Localisation du projet						
Adresse	Coordonnées géographiques <sup>1</sup> Long3°03'03 "E Lat.45°49'19" N					
Parcelles n°25, 26p, 27, 28 et	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°:					
30 à 39 de la section AV.	Point de départ : Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _					
Impasse du Cros	tong tun tun.					
63530 SAYAT	Point d'arrivée : Long ° _ ' _ " _ Lat ° _ ' _ " _					
	Communes traversées :					
	Continuies indversees.					
4.7 S'agit-il d'une modification/extensi	on d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non 🔀					
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet o	ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non					
4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été a	utorisé ?					
4.8 Le projet s'inscrit-il dans un	programme de 📈 🕅					
travaux?						
Si oui, de quels projets se compose le programme ?						
Défrichement sur 9000 m² environ, création d'une voie d'une longueur de 260 mètres pour desservir						
un lotissement à usage d'habitation ou d'activités libérales.						
5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée						
5.1 Occupation des sols  Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?						
Terrain en partie boisé et en partie en friche ou en herbe, non cultivé.						
Torrain on partic bolde of on partic on mone od on neibe, non oditive.						
Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?						
concernes) regiernemani i occupation des sois sur le lieu/trace de votre projet ?						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, infitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU approuvé le 1 er avril 2008 du DCM Modification n°11 le 16 décembre 2012. Modification simplifiée prévue août 2012.

Zone AUh du PLU de la Commune de SAYAT, destinée à accueillir immédiatement des constructions. Son urbanisation sous forme principalement résidentielle, est conditionnée à la réalisation d'un aménagement d'ensemble.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non Mon

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à parfir des informations disponibles sur le site internet <a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact">http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact</a>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?		Ø	
en zone de montagne ?	$\boxtimes$		
sur le territoire d'une commune littorale ?		×	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	×		En limite intérieure du parc naturel régional des volcans d'Auvergne
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		Ø	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?		$\boxtimes$	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		$\boxtimes$	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?			- zone d'aléa 'moyen' vis à vis du risque 'retrait / gonflement des argiles' - secteur classé en zone de sismicité n°3,
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	Ш	$\boxtimes$	terrain classé en site S1
dans un site ou sur des sols pollués ?		Ø	
dans une zone de répartition des eaux ?			

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?			Ø				
dans un site înscrit ou classé ?			×				
Le projet se s	itue-t-il, dans ou à proximité :		Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?		
d'un site Nat	ura 2000 ?				La chaine des Puys à environ 5 km		
	ent historique ou d'un site classe nondial de l'UNESCO ?	é au		Ø			
	6. Caractéristiques de l'impac	pote	ntiel	du proj	jet sur l'environnement et la santé humaine		
	envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir pléter le tableau suivant :	les in	ciden	ices su	ivantes ?		
Domo	ines de l'environnement :	Oui	No n		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?						
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		$\boxtimes$				
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	×		Le terrassement nécessitera probablement d'évacuer les matériaux impropres à leur réutilisation (maximum 3000m3)			
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?			Structure de chaussée réalisée avec de la grave de carrière concassée (1 000m3) Finition en béton bitumineux (270 T)			
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		×	Les parcelles aménagées sont entourées soit par des parcelles déjà bâties, soit par des routes.			
	Est-il susceptible d'ayoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?						
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		$\boxtimes$	Les terrains ne sont pas cultivés, ni utilisés pour le pâturage. La zone boisée entre la RD et le projet est conservée.			

	Est-il concerné par des risques technologiques ?				
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?			Retrait / gonflement des argiles, zone de sismicité n°3 Etudes géologiques et géotechniques réalisées par le LRPC de Clennont-Fd en 1984 (mairie) et par Alpha BTP en 2012 (lotisseur).	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?				
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?			Pas de source de bruit hormis celle d'un quartier habité modéremment.	
Commodité	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?				
s de voisinage	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		$\boxtimes$		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses?			Emission lumineuse de l'éclairage de la voie.	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		M		
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		×		
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?			Eaux pluviales issues de la voirie et des constructions, récoltées et rejetées dans le réseau collecteur des eaux pluviales de la Commune de Sayat. Pas d'infiltration des eaux pluviales (valeurs d'infiltration faibles à nulles).	
Patrimoine /	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?			Effluents domestiques liés à l'habitation (eaux usées ménagères), vers le réseau collecteur de la Commune de Sayat.	
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?			Le terrain s'inscrit dans une zone bâtie ou bordées de routes, il est peu visible depuis les espaces publics proches.	
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	Q		Aménagement d'un quartier d'habitations.	
6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?					
Oui 🛛	Non Si oui, décrivez les quel	les:			

Défrichement sur 9000m <sup>2</sup> environ puis création d'une voie d'une longueur de 260 mètres environ pour desservir un lotissement (création) à usage d'habitaion ou d'activités libérales.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?  Oui Non Si oui, décrivez lesquels :							
	7. Auto-évaluation (facultatif)						
	gard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.						
des s conce partic végét résea devra Le ter deux surfac entre centra Etant	Le terrain a été soumis à des études géotechniques notant les risques spécifiés liés à la sensibilté hydrique des sols et au risque de glissement des fondations superficielles compte tenu de la pente du site. En ce qui concerne la constructibilité du site, l'étude du LRPC de Clennont-ferrand n'a montré q'aucune zone particulièrement douteuse n'existe. La bande en contrebas de la RD sera laissée en l'état, boisée et végétalisée. Les eaux pluviales issues des constructions et de la voirie seront collectées et rejetées dans le réseau EP communal. Une étude géotechnique préalable individuelle de type G12 pour les villas projetées devra être réalisée pour les constructions.  Le terrain est inscrit dans une zone composée de constructions à usage d'habitation, de parcelles bâties, où deux routes le bordent. Il est situé en contrebas de la RD, caché par un talus fortement végétalisé. Les surfaces des lots à bâtir sont relativement grandes pour permettre d'avoir des espaces libres et paysagés entre les constructions. 10% de la superficie sont consacrés à des espaces collectifs paysagés: espace vert central, allées piétonnes, bandes vertes, cheminement piéton traversant.  Etant donné les investigations géotechniques effectuées au préalable et les caractéristiques du projet, l'estime qu'il devrait être dispensé d'une étude d'impact.						
	8. Annexes						
8.1 Ar	nnexes obligatoires						
	Objet						
K	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'îl existe) ;						
ĸ	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;						
×	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;						
	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;						
8.2 Au	utres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire						
Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent							
	Objet						

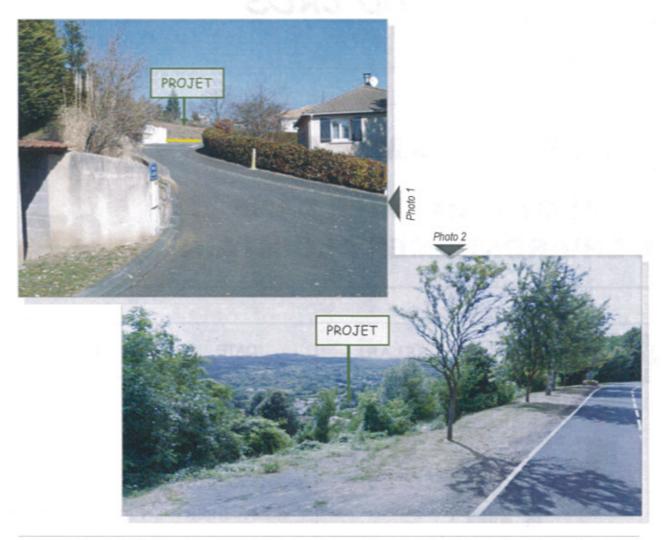
	9. Engagement et sig	natur	
Je certifie sur	l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus		
Fait à	Cournon	le,	9 août 2012
Signature			

#### PRISES DE VUE

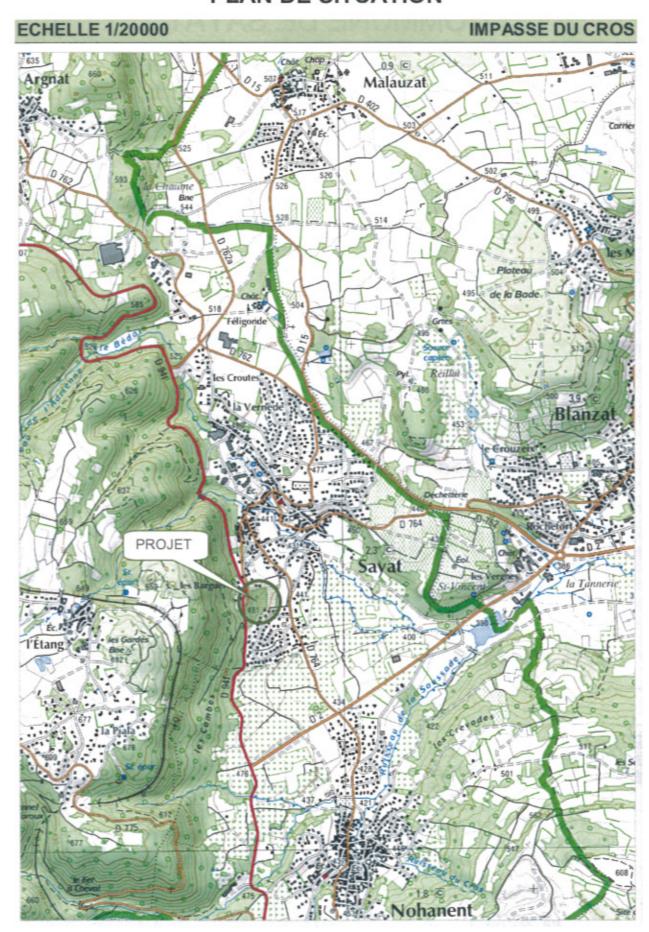


Photo aérienne extraite de Viamichelin

## PHOTOGRAPHIES DANS L'ENVIRONNEMENT LOINTAIN



## **PLAN DE SITUATION**



# **EXTRAIT CADASTRAL**

### ECHELLE 1/1000 SECTION AV



